



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRIFM/DG n° 0002340

Fès, Le 17 Octo 2023

Décision n° 007/2023/DG/DR

Concours pour le recrutement d'un (1) "Cadre Financier" rattaché au Service Finances et Marchés du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

- Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Joumada II 1440 (13 février 2019),
- Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 duhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès,
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tel qu'il a été approuvé et modifié par le Conseil d'Administration du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès,
- Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2023, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances,
- Vu les pouvoirs conférés au Directeur du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,
- Vu le manuel des procédures organisationnelles du CRI Fès-Meknès et les nécessités de service.

Le Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Décide

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un concours, au titre de l'année 2023, pour le recrutement d'un (1) "Cadre Financier" rattaché au Service Finances et Marchés du CRI.

Article 02 : Missions

La mission du "Cadre Financier" est de participer à la gestion efficace des moyens financiers du CRI (budgets, achats, marchés publiques...) et assurer la fidélité et la sincérité de ses comptes.



Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités du "Cadre Financier" se déclinent comme suit :

- Participer à la tenue de la comptabilité des engagements et des opérations du CRI,
- Participer à la production des documents comptables, fiscaux dans le respect de la réglementation,
- Participer à la production des reporting financiers et comptables,
- Etablir les ordres de recettes, assurer la saisie sur le système et les registres et assurer la remontée d'information à la hiérarchie,
- Assurer la réception des versements de recettes avec les pièces justificatives et en assurer la vérification,
- Etablir les situations périodiques de suivi des recettes et établir les rapprochements bancaires en termes de recettes,
- Participer au recensement des besoins d'achats auprès des différents services,
- Participer à l'établissement du plan d'achat y compris le programme prévisionnel des marchés et veiller à son exécution,
- Participer à l'élaboration des marchés, le lancement, la sélection, le jugement des propositions financières, la détermination des adjudicataires et la conclusion des marchés en veillant à l'application de la réglementation des marchés publics,
- Constituer les dossiers administratifs des marchés, bons de commande, contrats de droit commun et s'assurer de l'application des procédures correspondantes.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire, conformément au statut du personnel du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès.

Article 05 : Conditions minimales du profil requis

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 40 ans au plus.
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou master (Bac + 5) en finances, fiscalité, management, gestion d'entreprise, gestion des affaires, ou spécialité similaire.
- Avoir **une expérience de trois (3) ans au minimum** dans un emploi similaire.
- Maîtrise des langues : Arabe, Français.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressé à Monsieur le Directeur du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une copie **certifiée** conforme, délivrée récemment, du diplôme,



- Une copie **certifiée** conforme, délivrée récemment, des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie **certifiée** conforme de la CNIE (recto-verso).

Le dossier de candidature doit parvenir au bureau d'ordre du CRI Fès-Meknès sis à 45, Avenue Taha Houcine – 30000 Fès, contre accusé de réception ou par courriel envoyé uniquement à l'adresse rh@fesmeknesinvest.ma en copie l'adresse secretariat@fesmeknesinvest.ma au plus tard le **06. Novembre 2023** à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté.

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux épreuves écrites et orales.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les épreuves écrites et orales avec les candidats.

Article 08 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et orales, ainsi que les résultats définitifs du concours seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

Article 09 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.


Directeur du Centre Régional
d'Investissement Fès-Meknès
Yassine TAZI

